

ENSEMBLE AVEC LES FAMILLES

Éditorial

4 villes de Seine St Denis ont déjà signé notre Charte « ville aidante Alzheimer » par une décision officielle de leur conseil municipal :

« Aider les personnes malades et leurs proches aidants à toujours profiter de la ville ».

Villemomble, Tremblay en France, Bondy et Neuilly sur Marne s'engagent ainsi à nos côtés pour mieux prendre en considération les besoins spécifiques des personnes souffrant d'une maladie d'Alzheimer et maladies apparentées, et de leurs proches. D'autres villes vont prochainement les rejoindre telle la ville d'Aubervilliers.

Ainsi, les mairies s'engagent à valoriser, soutenir et communiquer sur nos actions de soutien et d'information des personnes malades et des proches aidants de leur commune. Plus concrètement, elles s'engagent à :

Garantir l'insertion régulière d'informations sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées au sein des supports de communication de la mairie (magazine municipal, panneaux informatifs...) site internet, réseaux sociaux ;

Informier sur les formations gratuites organisées par France Alzheimer 93 à destination des aidants familiaux ;

Sensibiliser les polices municipales et les commissariats, aux comportements de désorientation et d'errance des personnes malades qui se mettent en danger sur la voie publique.

Les bénévoles de FA93 reçoivent toujours un accueil chaleureux de la part des Maires de ces communes engagées, en espérant qu'elles soient de plus en plus nombreuses à le faire dans notre département.

SOMMAIRE

- *La vulnérabilité financière* P.2
- *L'habilitation familiale* P.3
- *Les différentes formes de la maladie* P.4
- *L'équipe ESA à domicile* P.5
- *L'avis du Conseil d'État* P.6
- *Covid 19 : décès et souffrances des proches* P.7
- *Ne restez pas seuls !* P.8

Nos formations des aidants familiaux

15 heures de formation gratuite réparties en 5 sessions d'une demi journée pour vous aider à mieux comprendre la maladie et ses conséquences, adapter l'environnement humain et matériel de votre proche malade, préserver sa qualité de vie et votre propre santé

Une nouvelle formation en présentiel commence à BONDY

Adresse : Petit Salon de la Mairie, Esplanade Claude Fuzier

Les samedis 24 avril - 29 mai - 12 et 26 juin 2021 de 9 h30 à 12 h 30

La date de la 5ème séance sera fixée avec les participants

Information et inscription : 01 43 01 09 66 ou francealzheimier93@gmail.com

Plusieurs membres d'une même famille peuvent s'inscrire

Vulnérabilité financière

Oublier de payer ses factures ou de rembourser un crédit peut signaler une maladie d'Alzheimer jusqu'à 6 ans avant le diagnostic.

C'est dans le chéquier qu'on pourrait trouver les premiers symptômes de la maladie d'Alzheimer : en effet, la perte de la capacité à gérer ses finances personnelles peut survenir plusieurs années avant le diagnostic clinique de la maladie, en raison des troubles de la mémoire et des changements dans la perception des risques.

Aux Etats-Unis, l'Ecole de santé publique de Baltimore (Maryland), a étudié rétrospectivement, entre 1999 et 2018, les défaillances de remboursements de crédits à la consommation et les scores de crédit à risque pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

Durant la période de l'étude, 27 302 personnes (33,5 %) ont développé une maladie d'Alzheimer

(67 % de femmes, âge moyen 74 ans). Des défauts de paiements ont été constatés 6 ans avant le diagnostic clinique, et des scores de crédit à risque sont observables 2,5 ans avant le diagnostic. Chez des personnes à faible niveau d'éducation, les défauts de paiement sont observables 7 ans avant le diagnostic.

Ces défauts de paiement concernent environ 8 % des personnes de l'échantillon. Ils sont spécifiques à la maladie d'Alzheimer et ne sont pas observés dans d'autres maladies chroniques.

La survenue de la maladie peut entraîner des erreurs financières coûteuses, des paiements de factures irréguliers, une vulnérabilité accrue à la fraude financière et la mise en danger du patrimoine.

Source Fondation Médéric Alzheimer – Alzheimer actualités n°176

Escroqueries en hausse

• Escroqueries à la livraison : en hausse de 440% en novembre, mois des achats en ligne.

Les pirates informatiques, jamais à court d'idées, se font passer pour Amazon, ou d'autres plateformes de commandes en ligne, en envoyant des e-mails « Suivi de colis » ou « Problème de livraison » pour inciter les clients à donner leurs coordonnées personnelles à des fins de fraude.

Découvrez comment vous protéger contre les escroqueries dites par hameçonnage :

• **Ne partagez jamais vos informations d'identification** : de nombreuses personnes réutilisent les mêmes noms d'utilisateur et mots de passe sur de nombreux comptes différents. De fait, le vol des identifiants d'un seul compte est susceptible de fournir à un attaquant, l'accès à plusieurs comptes en ligne de l'utilisateur. **Ne partagez jamais les informations d'identification de votre compte et ne réutilisez pas les mêmes mots de passe.**

• **Méfiez-vous toujours des e-mails demandant de réinitialiser votre mot de passe !** Si vous recevez un tel e-mail, vérifiez d'abord et directement le site web en question et ne cliquez jamais sur les liens intégrés. Changez votre mot de passe

sur le site et sur tous les autres sites ayant le même mot de passe.

• **Vérifiez que vous utilisez une URL** (adresse de site) provenant d'un site web authentique : une façon de le faire est de ne pas cliquer sur les liens dans les e-mails (**ne jamais cliquer sur ces liens si vous avez un doute**), mais plutôt d'aller sur le lien de la page de résultats de Google après l'avoir recherché.

• **Attention aux domaines ressemblants** : on retrouve souvent des erreurs d'orthographe (des noms mal écrits) dans les faux e-mails ou les faux sites web et attention aussi aux expéditeurs d'e-mails inconnus de vous.

• **Attention aux fautes d'orthographe** : méfiez-vous des fautes d'orthographe dans le titre, dans le corps du mail, ou des sites utilisant un nom de domaine inconnu : par exemple, un .co au lieu de .com. Les offres de ces sites de contrefaçon peuvent sembler tout aussi attrayantes que celles du site réel, ou sembler venir d'une administration officielle (impôts par exemple), mais c'est ainsi que les pirates trompent les consommateurs en leur faisant laisser leurs données.

Pour aider légalement un proche vulnérable : l'habilitation familiale

L'habilitation familiale permet aux proches d'une personne incapable de manifester sa volonté de la représenter dans tous les actes de sa vie ou certains seulement, selon son état.

Elle n'entre pas dans le cadre des mesures de protection judiciaire, même si **elle nécessite l'intervention d'un juge**, car, une fois la personne désignée pour recevoir l'habilitation familiale, le juge n'intervient plus contrairement à la sauvegarde de justice, la tutelle ou à la curatelle, pour lesquelles il faut rendre des comptes chaque année au juge.

La personne à protéger qui ne peut plus pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une dégradation, médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à l'empêcher de s'exprimer, peut bénéficier d'une mesure d'habilitation familiale.

Un ascendant, un descendant, un frère ou une sœur, le partenaire d'un pacte civil de solidarité (Pacs) ou un concubin peut demander au juge, directement ou par le biais du procureur de la République, l'autorisation d'exercer l'habilitation familiale sur la personne qui n'est pas en mesure de protéger ses intérêts. La personne habilitée exerce sa mission à titre gratuit.

La mesure d'habilitation familiale nécessite que l'ensemble des proches de la personne à protéger qui entretiennent des liens étroits et stables avec elle ou qui manifestent de l'intérêt à son égard, soit d'accord sur la désignation de la personne qui recevra l'habilitation et sera réellement capable de pourvoir aux intérêts de la personne protégée.

La demande, auprès du juge du tribunal d'instance du domicile de la personne à protéger, est obligatoirement accompagnée d'un **certificat circonstancié par un médecin choisi sur une liste établie par le procureur de la République** (liste à retirer auprès du greffier du tribunal du domicile de la personne à protéger). Ce médecin peut solliciter l'avis du médecin traitant de la personne qu'il y a lieu de protéger.

Attention : cette consultation judiciaire n'est pas prise en charge par l'Assurance Maladie. Son coût est de 160 €.

Le juge auditionne la personne à protéger.

Toutefois, il peut, sur avis du médecin qui a examiné la personne, décider qu'il n'y a pas lieu de procéder à son audition si cela risque de porter atteinte à sa santé ou si elle est hors d'état de s'exprimer. Le juge s'assure que les proches (dont il connaît l'existence au moment où il statue) sont d'accord avec la mesure ou, au moins, ne s'y opposent pas.

Le juge statue sur le choix de la ou des personnes(s) habilitée(s), conjoint, enfant, frère ou sœur... et l'étendue de l'habilitation en s'assurant que le dispositif est conforme aux intérêts patrimoniaux et personnels de l'intéressé.

L'habilitation peut être générale ou limitée à certains actes d'administration :

Par exemple : résiliation ou conclusion d'un bail d'habitation, ouverture ou fermeture d'un compte bancaire, vente ou mise en location d'un bien immobilier, acte de donation ou de vente (toutefois une donation et une vente ne peuvent être réalisées qu'avec l'autorisation du juge des tutelles).

La personne protégée peut continuer à accomplir tous les actes qui ne sont pas confiés à la personne habilitée.

Si l'intérêt de la personne à protéger l'exige, le juge peut décider que l'habilitation est générale.

La personne qui se voit confier l'habilitation peut ainsi accomplir l'ensemble des actes d'administration et de disposition.

Dans ce cas, le juge fixe la durée de l'habilitation sans que celle-ci puisse dépasser 10 ans. Il peut renouveler l'habilitation pour une même durée au vu d'un certificat médical circonstancié.

Lorsque l'altération des facultés personnelles de la personne à protéger n'est pas susceptible d'amélioration, le juge peut, par décision spécialement motivée et sur avis conforme d'un médecin inscrit sur la liste du tribunal, renouveler la mesure pour une durée plus longue n'excédant pas 20 ans.

Il est possible de demander au juge de changer une tutelle ou curatelle en habilitation familiale.

La maladie d'Alzheimer peut prendre différentes formes

Malgré des décennies d'études et recherches scientifiques, les chercheurs qui se consacrent à la maladie d'Alzheimer doivent encore en déterminer la ou plutôt les causes pour espérer trouver des traitements. En comprenant mieux les différentes expressions de la maladie selon ses symptômes en début de la maladie, une nouvelle perspective de recherche prometteuse pourrait se dessiner.

Une équipe américaine de neuroscientifiques a examiné une région clé du cerveau et a constaté que les évolutions des pertes intellectuelles et des troubles comportementaux liés à l'Alzheimer étaient différentes en fonction des zones du cerveau principalement touchées et de l'âge du début de la maladie.

La maladie d'Alzheimer ne serait donc pas une maladie identique chez toutes les personnes touchées.

Pour parvenir à ces conclusions, les chercheurs ont examiné les tissus cérébraux donnés par plus de mille patients décédés avec un diagnostic de maladie d'Alzheimer.

Ils se sont concentrés sur une région du cerveau appelée « centre cholinergique » qui est la cible des seuls traitements actuels pour tenter de mieux contrôler les symptômes de certains patients atteints de la maladie d'Alzheimer.

Alors que les lésions les plus typiques et les plus fréquentes de la maladie d'Alzheimer affectent les deux hippocampes, zones du cerveau qui gèrent principalement nos différentes mémoires, un sous-type de la maladie appelé « sans

impact sur l'hippocampe » touche principalement le cortex, une zone du cerveau responsable des pensées et des actions.

Ainsi, les patients atteints de la maladie d'Alzheimer avec ce sous-type peuvent avoir des symptômes liés à des troubles du comportement, du langage ou des troubles visuels avec très peu de troubles de la mémoire.

Ils ont aussi observé une détérioration plus importante liée à la maladie d'Alzheimer lorsqu'elle touche des patients d'un âge plus jeune (présentant des symptômes avant l'âge de 65 ans) par rapport à ceux dont les symptômes sont apparus plus tard au cours de leur vie.

Sur la base de ces observations, les chercheurs pensent que les traitements futurs seront plus efficaces pour les personnes atteintes de ce sous-type de la maladie d'Alzheimer, c'est-à-dire avec peu de troubles de la mémoire, et pour les patients atteints de la forme de la maladie qui apparaît à un plus jeune âge.

Le sous-type « sans impact sur l'hippocampe » représenterait seulement environ 10% des cas d'Alzheimer, mais il fait souvent l'objet d'un diagnostic trop tardif en raison de ses symptômes moins caractéristiques par rapport à la forme la plus fréquente.

Le déclin cognitif semble plus rapide chez ces patients, ce qui rend un diagnostic initial correct le plus tôt possible particulièrement important, dans l'hypothèse où des traitements seraient plus efficace pour eux.

Deux difficultés majeures et précoces

Une étude a été menée auprès de 9 400 personnes âgées de 65 ans et plus, n'ayant pas besoin d'aide pour gérer leurs médicaments ou leurs finances personnelles à l'inclusion.

Dix ans plus tard, 10% de ces personnes ont des difficultés pour gérer leurs médicaments et 23% leurs finances.

Après l'âge de 85 ans, ces proportions passent à 38% pour la gestion des médicaments et 69% pour la gestion des finances.

Les personnes âgées sans trouble cognitif sont les premières à demander de l'aide, tout particulièrement à leurs enfants.

Chez les personnes malades, c'est exactement l'inverse : souvent, elles refusent avec violence même, que l'on touche à leurs papiers et vivent très mal « l'intrusion » d'un conjoint, d'un enfant, dans la gestion de leur argent ou de leurs médicaments.

L'ESA : équipe spécialisée Alzheimer à domicile

Sur prescription du médecin traitant, avec prise en charge à 100% par l'assurance maladie, 15 séances d'activités de stimulations et de conseils d'adaptation du domicile, à raison d'une fois par semaine, uniquement pour les malades débutants.

4 équipes ESA financées par l'ARS d'IDF, couvrent le territoire de la Seine St Denis.

ESA Cap Santé - 28 av. de la résistance
93100 MONTREUIL - 01 42 87 00 07
Cap-sante3@wanadoo.fr

Secteur d'intervention : Bobigny, Pantin, Pré St Gervais, Les Lilas, Bagnolet, Montreuil, Romainville, Noisy le sec, Rosny sous bois, Bondy.

ESA DOMUSVI Domicile
8 rue Paul Cézanne 93360 NEUILLY Plaisance
01 56 49 11 11 -
ssiad-neuilly93@domusvidomicile.com

Secteur d'intervention : Clichy-sous-Bois, Livry-Gargan, Pavillons-sous-Bois, Vaujours, Gagny, Neuilly-Plaisance, Noisy-le-Grand, Courbron, Montfermeil, Le Raincy, Villemomble, Gournay-sur-Marne, Neuilly-sur-Marne.

ESA Fondation Santé Service
7-9 boulevard Laurent et Danielle Casanova
93420 VILLEPINTE - 01 41 72 11 44
contact93@santeservice.ssiad.fr

Secteur d'intervention : Villepinte, Tremblay en France, Sevrans, Aulnay sous Bois, Le Blanc Mesnil, Dugny, Drancy, Le Bourget.

ESA VYV 3 - 9 rue des Chaumettes
93200 St DENIS - 01 78 09 08 44
accueil.pmad93@vyv-care-idf.fr

Secteur d'intervention : Epinay, Villemantaneuse, Pierrefitte, Stains, La Courneuve, St Denis, l'Île St Denis, St Ouen, Aubervilliers.

L'équipe ESA, avec l'orthophoniste, et l'Unité Cognitivo-comportementale, fait partie des rares **actions spécifiques** destinées aux malades souffrant d'une maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, pris en charge à 100% par l'assurance maladie.

Attention : les équipes ESA sont autorisées à intervenir à domicile auprès des malades au stade débutant de la maladie, avec un MMSE (tests d'évaluation des différentes capacités cognitives) égal ou supérieur à 15/30. **Ces 15 séances peuvent éventuellement être renouvelées une fois par le médecin traitant.**

Pour vous : Les plateformes de répit

En Seine St Denis : 4 Plateformes de répit et de soutien aux aidants familiaux et proches :

Financées par l'ARS d'Île de France, pour mieux accompagner le « duo » aidant/aidé, elles proposent **gratuitement** des ateliers santé, gym douce ou sensoriels, des sorties ponctuelles, ou la prise en charge de l'aidé pendant 1 h ou 2 pour permettre à l'aidant de faire tranquillement ses démarches administratives, de se rendre à un rendez-vous chez le Dr...ou chez le coiffeur (oui, les aidants familiaux ont aussi le droit !).

Plateforme Les Rives-Le Relais au Pré St Gervais : Renseignements 01 56 27 06 90

Plateforme Coallia à Aulnay sous bois

Renseignements : 07 71 44 24 13

Plateforme St Vincent de Paul à Stains

Renseignements 01 48 27 88 93

Plateforme Émile Gérard à Livry Gargan

Renseignements 01 41 70 12 82

Les plateformes de répit s'appuient sur des accueils de jour qui permettent de compléter le soutien à domicile en prenant en charge la personne malade un ou deux jours par semaine, avec des activités stimulantes adaptées.

Les accueils de jour sont payants et peuvent être pris en charge financièrement dans le cadre du plan d'aide de l'APA.

Le Conseil d'État contre une mesure jugée disproportionnée

Dans une décision rendue mercredi 3 mars, le juge des référés du **Conseil d'État a suspendu l'interdiction totale, pour les résidents des EHPAD, de sorties dans les familles ou pour des activités extérieures.**

Une mesure jugée « disproportionnée ». Elle avait été préconisée par le ministère des solidarités et de la santé. Cette décision intervient après la saisine du Conseil par les enfants d'une résidente.

« Les vaccins en cours d'utilisation sont notamment efficaces pour réduire le risque d'être contaminé et de développer une forme grave en cas de contamination », estime le juge qui s'appuie sur « les données scientifiques disponibles ».

Il souligne qu'« au début du mois de mars 2021, plus de 80 % des résidents des EHPAD et des unités de soins de longue durée et 43 % des soignants avaient reçu au moins une dose de vaccin, et plus de 50 % des résidents et 23 % des soignants, les deux doses requises pour être regardés comme vaccinés ».

Ainsi, la responsabilité d'autoriser les sorties « au cas par cas » revient désormais aux directeurs d'EHPAD, mais toujours « en fonction, en particulier de la situation locale de l'épidémie et des caractéristiques de leur établissement, notamment du taux de vaccination ».

Une décision accueillie comme « un espoir et un soulagement » par les familles et les résidents des EHPAD. L'interdiction « en vigueur sous différentes formes depuis plusieurs mois, a pour effet, par le confinement qu'elle impose, d'altérer l'état physique et psychologique de nombreux résidents, ainsi que plusieurs études l'ont établi » constate le Conseil d'État dans son arrêt.

Sources : Conseil d'État (03/03/2021)

Si les demandes légitimes des résidents en EHPAD et de leurs proches, sont ainsi reconnues, à ce jour les droits de visite demeurent le plus souvent sévèrement contraints, et très variables d'un établissement à l'autre. Des situations de plus en plus difficilement acceptées par les familles.

Alzheimer : La recherche sur le diagnostic progresse plus vite que celle sur le médicament.

En 2020, pour la première fois, des biomarqueurs de la maladie d'Alzheimer sont sortis de l'univers de la recherche pour arriver sur le marché.

L'arrivée des biomarqueurs sanguins : vers un pronostic individualisé ?

Aujourd'hui, la recherche dispose de biomarqueurs sanguins dont la présence est associée à des marqueurs d'imagerie du cerveau : plaques amyloïdes, neurofibrilles et neuro-dégénérescence.

Un premier test sanguin de la protéine amyloïde vient d'être homologué aux États-Unis et en Europe.

L'homologation de tests sanguins de la protéine tau pourrait suivre.

La commercialisation de ces tests sanguins de la maladie d'Alzheimer avant l'apparition des 1ers symptômes pourrait avoir des conséquences profondes sur le parcours de diagnostic : moins invasifs, moins coûteux que les tests actuels nécessitant une ponction lombaire ou une imagerie cérébrale, les tests sanguins pourront être prescrits et réalisés en médecine de ville.

Mais prescrire ces tests au stade asymptomatique soulève des questions éthiques : qui voudra savoir qu'il développera la maladie d'Alzheimer dans des années, voire des décennies, alors que la maladie est aujourd'hui incurable ?

Source Alzheimer info - Fondation Médéric Alzheimer

Covid : morts à l'hôpital, morts en EHPAD ...

Le deuil impossible ?

Depuis un an, les terribles restrictions des droits des personnes malades et de leur famille à se rencontrer, se parler, se toucher et tout particulièrement en fin de vie, ont provoqué chez les proches sidération, soumission et obéissance. Puis colère et révolte ont commencé à s'exprimer : ne même pas avoir eu le droit à un dernier regard sur le visage aimé devenait légitimement inacceptable, inhumain. Depuis peu, devant une telle banalisation du mal, une telle régression de toutes les civilisations ancestrales, certaines familles ont osé aller plus loin et porter plainte.

Il convient d'ailleurs de noter que ce sont des familles qui ont porté plainte auprès du Conseil d'État, conduisant celui-ci le 3 mars dernier, à suspendre l'interdiction totale pour les résidents des EHPAD, de sorties dans les familles ou pour des activités extérieures : une mesure jugée « disproportionnée ».

Les bénévoles de l'association France Alzheimer 93, ont depuis un an, 24 h sur 24 et 7 jours sur 7, répondu du mieux possible à ces détresses morales immenses exprimées par les familles endeuillées, et continuent aujourd'hui encore bien évidemment.

Quelques améliorations apparaissent incontestablement, mais très inégales selon les structures, hôpitaux et EHPADs, et très dépendantes du « regard » de chaque chef de service et/ou directeur, selon ce que chacun pense de son devoir de décider et de la responsabilité qu'il accepte d'engager.

Il conviendra certainement, et le plus tôt possible, de tirer des leçons de ces décisions qui ont marquées cette stupéfiante crise sanitaire.

Avec comme objectif premier, de reconstruire les conditions d'une vie digne et respectée jusqu'aux derniers instants de la vie, et d'un corps respecté dans la mort ... et au-delà.

Le deuil est un processus fondamentalement émotionnel. La personne endeuillée vit des émotions d'une rare intensité. La peur, la culpabilité, la colère, l'irritation, la révolte, le vécu dépressif... Ces émotions la prennent d'assaut avec force pendant des semaines, des mois, parfois des années, **avec une durée, une puissance et un rythme uniques pour chacun.**

Accepter et exprimer ses émotions est un chemin pour cicatiser ce lien rompu avec l'être cher.

L'écoute bienveillante d'un proche, d'un bénévole, ou l'écriture, favoriseront l'expression de ces émotions.

Prendre soin de vous-même avec patience et bienveillance est ce qui peut vous conduire progressivement vers l'apaisement.

Naître et mourir ...

Il est étonnant de constater combien la mort est un sujet tabou dans notre société, alors qu'elle est une expérience partagée par tous.

Aujourd'hui plus de 80 % des personnes décèdent dans les hôpitaux : la mort est cachée, « exfiltrée » de la communauté humaine.

Autrefois les personnes décédaient chez elles à la maison. Des rituels comme les veillées funèbres permettaient de réunir la famille et les proches autour du corps exposé à la vue de tous pendant plusieurs jours. Il y avait une proximité et une familiarité avec la mort.

Aujourd'hui, tout comme la naissance, la mort a quitté le domicile. Ce faisant c'est tout un savoir ancestral qui a disparu, entraînant dans son sillage la peur, l'ignorance de ce qu'est le deuil et **la perte de sentiment d'appartenance à la communauté humaine.**

Le comptage terrible, médiatisé chaque soir, du nombre de morts, est venu brutalement redonner une place dominante à la mort dans notre communauté humaine... mais en toute inhumanité, pour n'avoir pas su permettre les rituels indispensables du dernier regard, du dernier adieu.

FRANCE ALZHEIMER 93

Correspondance
17 Bd de l'Ouest
93340 LE RAINCY

01 43 01 09 66

francealzheimer93@gmail.com

www.francealzheimer.org/seinesaintdenis/

Adhésion à FA93

Adhérer, c'est aussi faire partie d'un mouvement réunissant des familles et des bénévoles tous concernés, pour mieux vous soutenir, vous informer, mais aussi vous représenter et vous défendre.



ENSEMBLE

Avec les FAMILLES

Le journal trimestriel de FA93

Vous souhaitez connaître toutes les informations utiles et les actions de l'association FA93 en soutien des aidants familiaux ?

Vous souhaitez lire ou relire nos derniers journaux trimestriels ENSEMBLE avec les FAMILLES ?

Retrouvez tout ce qui peut vous aider et vous informer sur notre site :

www.francealzheimer.org/seinesaintdenis/

Dès que possible, faites vous vacciner ...

Actuellement, le nombre de centres de vaccination anti-covid sur notre territoire est porté à 24 auquel vient s'ajouter le bus de vaccination du Conseil Départemental qui sillonne la Seine-Saint-Denis.

Les centres sont ouverts sur rendez-vous par téléphone ou par Internet (à condition d'être patient) de 9 h à 17 h du lundi au samedi.

Pour les personnes à domicile ayant des difficultés importantes à se déplacer, votre médecin traitant peut vous signer un bon de transport pris en charge par l'assurance maladie, pour vous y conduire avec un VSL ou une ambulance.

Médecins traitants et pharmaciens devraient bientôt pouvoir vacciner... Renseignez-vous auprès de votre Centre Communal d'Action Sociale.

Ne restez pas seuls !

Les bénévoles de votre association France Alzheimer Seine St Denis ont traversé l'épreuve et toutes les étapes de l'accompagnement d'un proche atteint d'une maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

Mieux que quiconque, ils peuvent vous écouter, vous informer, vous orienter dans les méandres des différents droits des personnes malades et de leurs aidants familiaux.

Retrouvez leurs coordonnées sur notre site rubrique « **qui sommes nous** »

Avec le temps ...

*La maladie te fait oublier où tu ranges les choses
Mais nous, ton mari, tes enfants, tes petits enfants
nous serons là pour les retrouver pour toi
La maladie te fait dire plusieurs fois la même chose
Mais nous serons là pour te répéter les choses autant de fois
La maladie te prendra tes souvenirs
Mais nous serons là pour te les remémorer
La maladie te fera oublier nos prénoms, nos visages
Mais nous serons là pour te les rappeler
La maladie te fera vieillir plus vite
Mais nous serons là tel un bâton de vieillesse
La maladie te rendra malheureuse
Mais nous serons là pour te garder heureuse en prenant ta main
La maladie n'impactera jamais les sentiments et tout l'amour que nous te portons
Mais nous ne pourrons pas gagner ce combat même si nous t'aimons de toutes nos forces
Alors il nous faudra accepter de te voir partir quand l'heure sera venue
mais en attendant nous nous battons à tes côtés et pour toi
Tu nous a tout appris mais certainement pas à vivre sans toi et pourtant
il le faudra le moment venu*

MAMAN ON T'AIME...

Linda